

A2TSL
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1251 La Grasserie,
35134 COESMES

Les soussignés :

- Madame **Tiphaine** Marie-Noëlle MADIOT, ayant pour nom d'usage **AVRIL**,
- **La société AVRIL'S IMMO**, SAS dont le siège est La Grasserie, 35134 COESMES, représentée par son Président, Monsieur Arnaud AVRIL,

agissant en qualité de seuls associés de la société A2TSL, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège est 1251 La Grasserie, 35134 COESMES,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature privée en date de ce jour,

Nomment en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée :

Monsieur Arnaud AVRIL,
né le 14 avril 1986 à RENNES (35)

Madame Tiphaine AVRIL,
née le 04 décembre 1989 à VITRE (35)

Monsieur Arnaud AVRIL et Madame Tiphaine AVRIL disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, il est convenu que le gérant ne peut sans y avoir été autorisé au préalable par les associés représentant plus des deux tiers du capital social, étant précisé que cet accord préalable peut être donné par tous moyens, effectuer les opérations suivantes :

- acquisition ou cession d'actifs immobiliers assorties ou non de contrat de crédit-bail ;
- création ou cession de filiales ;
- modification de la participation de la Société dans ses filiales ;
- acquisition ou cession de participation dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques ;
- prise ou mise en location de tous biens immobiliers ;
- conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ;
- investissements quelconques portant sur une somme supérieure à 10 000 euros par opération ;
- emprunts sous quelque forme que ce soit d'un montant supérieur à 10 000 euros ;
- cautions, avals ou garanties, hypothèques ou nantissemements à donner par la Société ;
- crédits consentis par la Société hors du cours normal des affaires ;
- adhésion à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société.

Monsieur Arnaud AVRIL et Madame Tiphaine AVRIL acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Leur rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

CERTIFIEE CONFORME

Monsieur Arnaud AVRIL

CER FRANCE BROCELIANDE - Signature
électronique :
Signé numériquement par Arnaud AVRIL
Date : 31/08/2026 10:53:42
Signé avec le mot de passe à usage unique
envoyé par email : 518662

Madame Tiphaine AVRIL

CER FRANCE BROCELIANDE - Signature
électronique :
Signé numériquement par Tiphaine AVRIL
Date : 31/08/2026 10:46:25
Signé avec le mot de passe à usage unique
envoyé par SMS : 545269